

1. Programmes

1.1. Programme C

1.1.1. Accréditation individuelle

1.1.1.1 Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuel C. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes concernés. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

En 2021, les nouveautés du programme porteront sur :

La création d'une nouvelle SAR : pose d'implants oraux en situation dégradée

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

1.1.1.2 Contenu du programme d'accréditation individuelle : PROGRAMME C

Le programme d'accréditation individuelle comportera 4 exigences, à réaliser :

- La déclaration de 2 événements indésirables associés aux soins dont 1 ciblé (cf. Tableau 1), en privilégiant si possible les situations à risque péri-opératoire : les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- La mise en œuvre de 2 recommandations correspondant au champ d'activité du médecin (cf. Tableau 2) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;

La réalisation au minimum de 2 activités correspondant au champ d'activité du médecin

- La première est constituée obligatoirement par la participation à une journée de l'OA (souvent au cours du congrès national et/ou à une journée de bonnes pratiques), la seconde restant au choix du praticien : participation à un congrès, à une RMM ou à un audit praticien lorsqu'il est déclenché.

Le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver.

Tableau 1. Liste des EIAS ciblés par l'OA.

EIAS ciblés	Référence
Défaut de prise en charge d'un patient sous antiagrégant plaquettaire ou anti coagulant oral en chirurgie dento-alvéolaire	SAR_2019_010298
Risque de déroulement d'une chirurgie ambulatoire non conforme aux prévisions	SAR_2019_010299
Élaboration d'un programme opératoire et aléas de déroulement	SAR_2019_010300
Défaillance de la communication et /ou de la coopération avec les autres professionnels de santé	SAR_2019_010301
Défaillance du circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire.	SAR_2019_010289
Risque de traumatisme nerveux lors d'une chirurgie mandibulaire (ostéotomie sagittale, prélèvement ramique, déroutement du nerf et ou chirurgie implantaire...)	SAR_2019_010290
Traumatisme du nerf mandibulaire et/ou du nerf lingual lors de l'avulsion de 3e molaire.	SAR_2019_010291
Pose d'implants oraux en situation dégradée	SAR 2022_010497

Tableau 2. Liste des recommandations du programme.

Recommandations	Référence
Indications et non-indications de l'avulsion des troisièmes molaires mandibulaires, ANDEM/Service des Références Médicales/Septembre 1997	REC_2019_010236
Prise en charge des patients sous anti-vitamines K en chirurgie bucco-dentaire Recommandations, Société Francophone de Médecine Buccale et Chirurgie Buccale, Médecine buccale chirurgie buccale, vol 12, n°4 2006, 187-21	REC_2019_010237
Prise en charge des patients sous agents antiplaquettaires en odontostomatologie Recommandations, Société Francophone de Médecine Buccale et Chirurgie Buccale, Médecine buccale chirurgie buccale, vol 11, n°2 2005, 1-2	REC_2019_010238
Antibioprophylaxie en chirurgie	REC_2019_010239
Programmation opératoire : prérequis et procédures de N SMOLSKI	REC_2019_010240
SSP « Coopération entre Anesthésistes –réanimateurs et Chirurgiens : mieux travailler en équipe »	REC_2019_010241

SSP « Comment sécuriser le circuit d'un prélèvement au bloc opératoire »	REC_2019_010242
SSP « Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ? »	REC_2019_010222
SSP « No Go au bloc opératoire - Comment renforcer les barrières de sécurité? »	REC_2019_010223
Check-list radio	REC_2019_010224

Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle.

Activités	Obligatoire / optionnelle
Participer annuellement à au moins un congrès de la spécialité national ou international avec comité scientifique	ACT_2019_010297
Participer à une journée de formation organisée par l'OA-Accréditation et/ou à une journée des bonnes pratiques	ACT_2019_010298
Participer à une RMM locale ou régionale ou à une autre méthode d'analyse des pratiques professionnelles	ACT_2019_010299
Répondre à un Audit Praticien	ACT_2019_010300

1.1.2. Accréditation en équipe

1.1.2.1 Objectifs du programme d'accréditation en équipe

L'OA a la volonté de promouvoir le travail en équipe.

L'OA vous présente le programme d'accréditation en équipe. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation en équipe. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Champ d'activité :

Intitulé	Description
Équipe	Amélioration du travail en équipe, de l'analyse des pratiques et de la gestion des risques dans le cadre d'une démarche d'accréditation en équipes.

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

► Engagement des équipes dans le dispositif d'accréditation

Toute équipe souhaitant mettre en œuvre cette démarche doit s'identifier auprès de l'OA. Elle s'engage à réaliser l'ensemble des actions composant le programme.

Tous les médecins constituant une nouvelle équipe doivent être engagés individuellement dans l'accréditation. Un médecin souhaitant rejoindre une équipe déjà constituée doit être accrédité. En outre, l'OA vérifiera la pertinence de la création d'une équipe dans le service / pôle concerné :

- Ratio entre le nombre de médecins souhaitant s'engager dans la démarche d'accréditation et le nombre de médecins de la spécialité exerçant dans le service ;
- Prise en compte de la quotité de travail des médecins souhaitant s'engager dans l'équipe par rapport aux autres praticiens du service.

Dans l'équipe, un médecin « référent » sera identifié. Il aura pour rôle de créer l'équipe et de saisir les informations relatives à la mise en œuvre du programme dans le SIAM 2.0.

1.1.2.2 Contenu du programme d'accréditation en équipe

Le programme d'accréditation en équipe comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- La déclaration d'au minimum 1 EIAS par médecin composant l'équipe (peut être limité à 6 EIAS par équipe et par an dans les situations où l'équipe est composée de plus de 6 praticiens). L'analyse de ces EIAS doit être réalisée collectivement (RMM, CREX, etc.). Deux EIAS peuvent être analysés en une séance de RMM. Il convient, si possible, de privilégier les situations à risque péri-opératoire. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- La mise en œuvre collective d'au moins 2 recommandations sur les 10 proposées (cf. Tableau 6) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- La réalisation d'au moins 2 activités sur les 4 proposées, correspondant au champ d'activité du médecin avec obligatoirement la participation à une activité d'amélioration de la qualité des soins (staffs, RMM, RCP) et la participation à une activité de congrès. Un champ d'activité nouveau intitulé « équipe » a été créé permettant de sélectionner les éléments à réaliser en équipe ;
- Le déclenchement du bilan collectif (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir et conserver l'accréditation individuelle et la reconnaissance de la démarche d'accréditation en équipe. Il est possible de déclencher un bilan seulement 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

Liste des EIAS ciblés

EIAS ciblés	Référence
Défaut de prise en charge d'un patient sous antiagrégant plaquettaire ou anti coagulant oral en chirurgie dento-alvéolaire	SAR_2019_010298
Risque de déroulement d'une chirurgie ambulatoire non conforme aux prévisions	SAR_2019_010299
Élaboration d'un programme opératoire et aléas de déroulement	SAR_2019_010300
Défaillance de la communication et /ou de la coopération avec les autres professionnels de santé	SAR_2019_010301
Défaillance du circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire.	SAR_2019_010289
Risque de traumatisme nerveux lors d'une chirurgie mandibulaire (ostéotomie sagittale, prélèvement ramique, déroutement du nerf et ou chirurgie implantaire...)	SAR_2019_010290
Traumatisme du nerf mandibulaire et/ou du nerf lingual lors de l'avulsion de 3e molaire.	SAR_2019_010291
Pose d'implants oraux en situation dégradée	SAR 2022_010497

Liste des recommandations

Recommandations	Référence
Indications et non-indications de l'avulsion des troisièmes molaires mandibulaires, ANDEM/Service des Références Médicales/Septembre 1997	REC_2019_010236
Prise en charge des patients sous anti-vitamines K en chirurgie bucco-dentaire Recommandations, Société Francophone de Médecine Buccale et Chirurgie Buccale, Médecine buccale chirurgie buccale, vol 12, n°4 2006, 187-21	REC_2019_010237
Prise en charge des patients sous agents antiplaquettaires en odontostomatologie Recommandations, Société Francophone de Médecine Buccale et Chirurgie Buccale, Médecine buccale chirurgie buccale, vol 11, n°2 2005, 1-2	REC_2019_010238
Antibioprophylaxie en chirurgie	REC_2019_010239
Programmation opératoire : prérequis et procédures de N SMOLSKI	REC_2019_010240
SSP « Coopération entre Anesthésistes –réanimateurs et Chirurgiens : mieux travailler en équipe »	REC_2019_010241
SSP « Comment sécuriser le circuit d'un prélèvement au bloc opératoire »	REC_2019_010242

SSP « Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ? »	REC_2019_010222
SSP « No Go au bloc opératoire - Comment renforcer les barrières de sécurité? »	REC_2019_010223
Check-list radio	REC_2019_010224

Liste des activités du programme d'accréditation en équipe

Activités	Obligatoire / optionnelle
Participer annuellement à au moins un congrès de la spécialité national ou international avec comité scientifique	ACT_2019_010297
Participer à une journée de formation organisée par l'OA-Accréditation et/ou à une journée des bonnes pratiques	ACT_2019_010298
Participer à une RMM locale ou régionale ou à une autre méthode d'analyse des pratiques professionnelles	ACT_2019_010299
Répondre à un Audit Praticien	ACT_2019_010300

